

ACADISCRI

Enquête sur les traitements inégaux
et les discriminations dans le monde académique



L'expérience du racisme dans la vie étudiante

Résultats de l'enquête ACADISCRI à l'Université d'Angers



Christelle HAMEL, Marguerite COGNET, Tana BAO, Cécile RODRIGUES et l'équipe ACADISCRI

Document de travail ACADISCRI n°3, février 2023

ACADISCRI est soutenu par :



Ce document de travail s'inscrit dans une série de textes résultant de l'exploitation de l'enquête « *ACADISCRI : Enquête sur les inégalités de traitement et les discriminations dans le milieu académique* », qui a été déployée dans six universités.

Pour citer ce rapport :

Hamel, Ch., Cognet, M., Bao, T., Rodrigues C. et l'équipe ACADISCRI (Février 2023). *L'Expérience du racisme dans la vie étudiante. Résultats de l'enquête ACADISCRI à l'Université d'Angers*. Document de travail ACADISCRI n°3, Consortium UPN-UCA- CRISIS, 21 pages plus annexe.

Genèse du projet de recherche ACADISCRI

Le projet de recherche ACADISCRI a pour objectif de mesurer les discriminations dans le milieu académique à l'échelle des établissements universitaires. Cette recherche a démarré fin 2018. Elle est née de plusieurs enquêtes exploratoires menées entre 2015 et 2018 dans les universités Paris Diderot (ex-Paris-Cité) et Paris Nanterre, qui ont abouti à l'organisation du [colloque "Racisme et discrimination raciale, de l'école à l'université"](#), qui s'est tenu à l'Université Paris Diderot, les 27-29 septembre 2018. Le projet ACADISCRI qui en est issu consiste en une enquête par questionnaire, diffusée en ligne auprès de l'ensemble du personnel et des étudiant·es, enregistre la gamme des situations discriminatoires vécues par les personnes, allant des micro-agressions aux formes les plus violentes. Outre les critères discriminatoires du sexe, d'orientation sexuelle et des origines migratoires, l'outil explore ce qui a trait aux discriminations en raison de la classe sociale, de l'état de santé et du handicap ou encore des opinions politiques et de l'engagement syndical.

Pour plus d'informations : <https://acadiscri.hypotheses.org/>

L'équipe de recherche ACADISCRI

L'enquête ACADISCRI a été initiée par des sociologues spécialisé·es dans l'étude des discriminations, en particulier du racisme :

- **Marguerite Cognet** (MCF, Université de Paris Cité, URMIS)
- **Fabrice Dhume** (Chercheur indépendant au sein de la coopérative de recherche CRISIS au démarrage du projet, précédemment MCF associé à l'Université Paris Diderot et actuellement enseignant-chercheur à l'Université catholique de Louvain en Belgique, ESPO / IACS – GIRSEF)
- **Abdellali Hajjat** (Enseignant-chercheur à l'Université Paris Nanterre, ISP au démarrage du projet et actuellement à l'Université libre de Bruxelles en Belgique, GERME).

Elle s'est ensuite étoffée avec la participation de :

- **Géraldine Bozec** (MCF, Université Côte d'Azur, URMIS)
- **Christelle Hamel** (CR, CNRS-INED, URMIS)
- **Hanane Karimi** (MCF, Université de Strasbourg, SAGE)

- **Cécile Rodrigues** (Ingénieure d'études en méthodes quantitatives, CNRS, CERAPS)
- **Romane Blassel** (Post-doctorante, Université Côte d'Azur, URMIS)
- **Pierre-Olivier Weiss** (Post-doctorant, Université Côte d'Azur, URMIS)
- **Tana Bao** (Post-doctorante, IRD, URMIS)

En cours de projet, deux doctorantes travaillant sur les missions égalité des établissements universitaires sont venues s'associer à l'équipe :

Camille GILLET (GEMASS, Sorbonne Université) et **Lucie LONGUET** (Université Côte d'Azur, ERMES).

L'équipe a bénéficié, pour la traduction du questionnaire en anglais, de l'aide de Christy L. Pichichero (Associate Professor of History and French at George Mason University, USA).

Les financeurs du projet ACADISCRI

Le projet a bénéficié, à ce jour, du soutien financier : du Défenseur des droits, de l'Institut Convergences Migrations (ICM), de l'Institut national de la jeunesse et des sports (INJEP), des laboratoires URMIS (Unité de recherche Migrations et société) et MINEA (Unité de recherche Migration, interculturalité et éducation en Amazonie).

Les correspondant-es de l'équipe ACADISCRI à l'Université d'Angers

Nous remercions Isabelle Richard, première vice-présidente en charge de l'Égalité de l'Université d'Angers (au démarrage de l'enquête) et le président de l'Université Christian Roblédo, qui a autorisé le déploiement de l'enquête dans l'établissement. Nous remercions aussi vivement Catherine Passirani, actuellement vice-présidente Égalité et à l'International et les membres du comité de pilotage de l'enquête. Enfin, nous exprimons toute notre gratitude à David Niget, chargé de mission égalité et Gwendoline Haumont, chargée de communication égalité au sein de la direction de la communication, pour leur soutien et leur forte implication dans le déploiement de l'enquête ACADISCRI au sein de l'Université d'Angers.

Table des matières

1	Les caractéristiques de la population étudiante à l'Université d'Angers	4
1.1	La collecte des données et l'échantillon de répondant·es de l'enquête ACADISCR1	4
1.2	Comment circonscrire les groupes exposés au racisme ?.....	5
1.3	Le lien à la migration.....	5
1.4	L'assignation à une catégorie racialisante	6
2	L'appréciation subjective des conditions d'études.....	10
2.1	Le degré de satisfaction vis-à-vis des conditions de formation	10
2.2	L'appréciation subjective des conditions de formation	11
3	Les traitements inégalitaires et discriminations déclarés	11
3.1	L'enregistrement des traitements inégalitaires.....	11
3.2	Le poids des origines sur l'expérience des traitements inégalitaires.....	13
3.3	Les traitements inégalitaires à caractère raciste	17
4	Incidences des traitements inégalitaires jugés graves et recours à la Mission égalité....	19
5	Conclusion	21
6	Annexes	22
6.1	Construction des indicateurs de satisfaction vis-à-vis de l'environnement d'études..	22
6.2	L'enregistrement des traitements inégalitaires et construction des indicateurs synthétiques.....	22
6.2.1	Micro-agressions.....	22
6.2.2	Insultes.....	22
6.2.3	Traitements défavorables	23
6.2.4	Violences sexuelles	23
6.2.5	Menaces et agressions physiques.....	24
6.3	Enregistrement des motifs discriminatoires	24

1 Les caractéristiques de la population étudiante à l'Université d'Angers

1.1 La collecte des données et l'échantillon de répondant-es de l'enquête ACADISCRl

L'enquête ACADISCRl a pour objectif de mesurer les différences de traitement et les discriminations dans le milieu académique à l'échelle des établissements universitaires¹. Elle consiste en une enquête par questionnaire, diffusée en ligne auprès de l'ensemble du personnel et des étudiant-es. Son questionnaire enregistre une large gamme de situations discriminatoires vécues dans le contexte universitaire, allant des micro-agressions aux formes plus violentes que sont les agressions physiques ou le harcèlement sexuel. Tous les motifs discriminatoires listés par le droit français y sont enregistrés, mais le présent document se concentre sur l'expérience du racisme vécue par les seul-e-s étudiant-es de l'Université d'Angers.

L'opération de collecte des questionnaires s'est étendue sur une période de 2 mois, entre le 30 mars et le 31 mai 2021. Chacun-e a reçu une invitation à répondre au questionnaire sur sa messagerie universitaire, suivie de 3 relances espacées dans le temps. Le nombre de questionnaires exploitables s'élève à 2 214. Un important travail de communication a été fait par le service de la communication de l'université et par la Mission égalité pour les inciter à y participer et notamment tenter de limiter les biais de collecte connus dans les enquêtes auprès des étudiant-es (moindre participation des niveaux master et doctorat, des étudiant-es étranger-es, de certaines filières telles les sciences, le droit et la santé, des garçons par rapport aux filles). Les associations d'étudiant-es étranger-es ont ainsi été particulièrement invité-es à relayer l'existence de l'enquête. Le questionnaire était également disponible en version anglaise pour faciliter la participation des personnes ayant des difficultés linguistiques en français. La comparaison des caractéristiques socio-démographiques des répondant-es avec les données administratives disponibles sur les inscrit-es ont malgré cela permis de constater que les étudiant-es de nationalité étrangère sont légèrement sous-représenté-e-s parmi les répondant-e-s. La construction d'une pondération prenant en considération la nationalité (française ou étrangère) et le pays de naissance (en sus de l'âge, du sexe, de la filière, et de l'attribution d'une bourse) permet cependant de redresser ces biais de collecte et confère à l'enquête ACADISCRl une qualité statistique que n'ont généralement pas les enquêtes réalisées au sein des universités.

¹ <https://acadiscr1.hypotheses.org/>

1.2 Comment circonscrire les groupes exposés au racisme ?

Les individus susceptibles d'être victimes de racisme ou de discrimination en raison de leurs origines réelles ou supposées ne constituent pas d'emblée une population aisément repérable dans une enquête par questionnaire. Aussi, avons-nous multiplié les questions visant à identifier ces personnes et à délimiter les contours des minorités racialisées qu'elles composent parmi les répondant-es. Pour permettre la construction de « variables proxy »² qui s'approchent au mieux de ces groupes, nous avons construit deux variables visant à délimiter les groupes susceptibles d'une plus ou moins grande exposition au racisme et aux discriminations raciales. La première renvoie à l'histoire migratoire familiale des personnes, que nous avons appelé « lien à la migration » ou « statut migratoire ». La seconde permet de rendre compte des catégories racialisantes auxquelles l'individu déclare être assigné par les autres. Il s'agit de l'hétéro-catégorisation ethno-raciale.

1.3 Le lien à la migration

Le statut migratoire des enquêté-e-s ou lien à la migration se distingue en trois catégories :

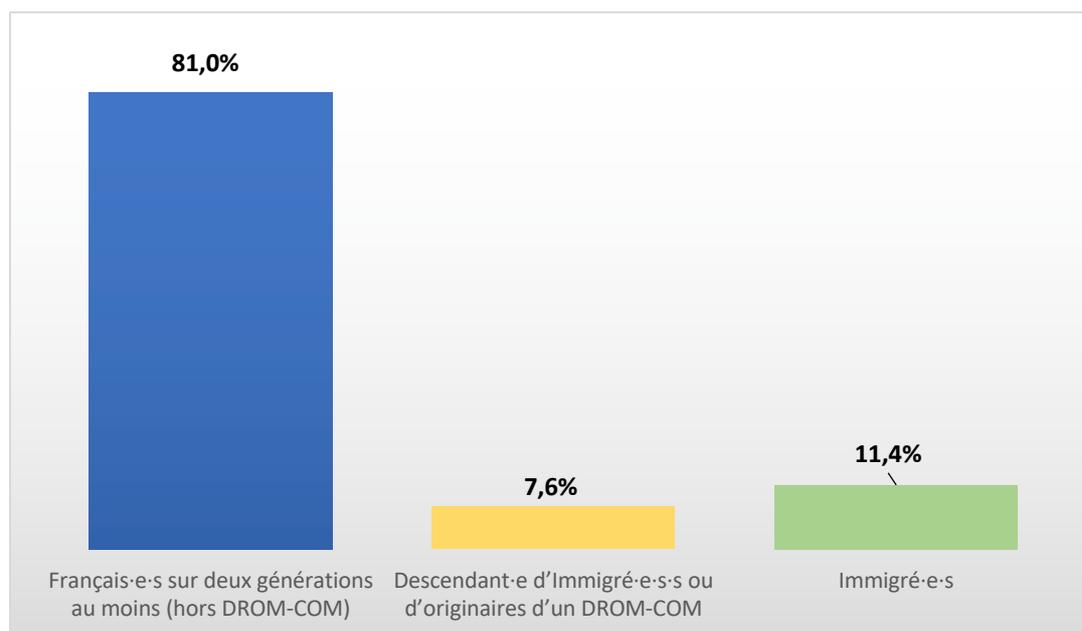
- Les personnes immigrées : nées à l'étranger avec une nationalité étrangère
- Les descendant.e.s d'un ou de deux parents immigré-e-s et les originaires d'un DROM-COM : personnes nées en France d'un ou deux parents immigré-e-s et personnes nées dans un DROM-COM ou nées dans l'hexagone d'un parent né-e dans un DROM-COM.
- Les Français sur deux générations au moins (hors DROM-COM) : personnes françaises à la naissance, nées en France (ou à l'étranger), ayant deux parents également né-es français-e-s.

La catégorie des « Français sur deux générations au moins (hors DROM-COM) » est une approximation ou proxy du « groupe majoritaire », entendu comme groupe dominant, non-discriminé et agent potentiel de la discrimination, tel que le définit Colette Guillaumin dans ses travaux sur le racisme³.

2 « Une variable proxy est en fait une variable étroitement corrélée à une variable d'intérêt, quelle que soit d'ailleurs la nature de cette corrélation. Son utilité est évidente : quand on ne peut plus observer notre variable d'intérêt, faute de données, on utilise sa variable proxy, dont on connaît le lien avec notre variable d'intérêt. » Cf. Cafiero, F. (2011, octobre 18). *Observez l'inobservable : La magie des proxys*. <https://graal.hypotheses.org/470>

3 Colette Guillaumin, 1972, *L'Idéologie raciste. Genèse et langage actuel*. Paris, Mouton.

Graphique 1 : Répartition des étudiant-es selon le lien migratoire (% pondérés⁴)



Source : Enquête ACADISCRl-Angers, 2021, Consortium UPN-UCA-CRlslS ; Champ : Étudiant-es de l'Université d'Angers inscrit-es en 2021-2022, N= 2214.

Nous pouvons noter que la proportion des descendant-es d'immigré-e-s et d'originaires d'outremer est assez faible (7,6%) alors que les étudiant-es immigré-e-s sont un peu plus nombreux-ses (11,4%). Par cela, l'Université d'Angers se distingue d'autres établissements où les descendant-es de parents immigré-e-s sont généralement plus nombreux-ses.

1.4 L'assignation à une catégorie racialisante

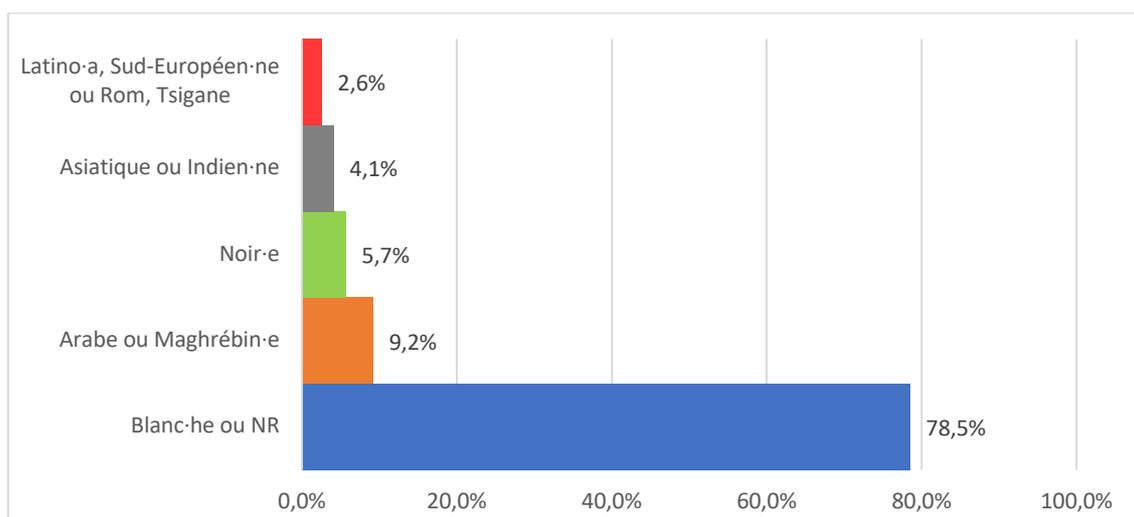
Comme indiqué auparavant, le groupe des Français sur deux générations au moins (hors DROM-COM) ne circonscrit qu'imparfaitement le groupe majoritaire. De ce fait, il inclut en réalité des individus qui pourraient relever de minorités, mais qui ne peuvent être saisi-e-s en tant que tel-le-s dans cette variable (par exemple des petits-enfants d'immigré-e-s, des personnes de religion juive, des personnes d'origine Rrom...). C'est pourquoi nous avons posé d'autres questions que celles de la nationalité et du pays de naissance de l'enquêté.e et de ses parents. Compte tenu du caractère socialement et historiquement construit des « catégories raciales » et de leur caractère agissant dans les interactions quotidiennes, nous avons adressé la question suivante aux enquêté-e-s pour saisir comment ces catégories s'imposaient à eux : « Comment pensez-vous que les autres vous voient en général ? », en proposant une liste prédéfinie de réponses possibles, à choix multiples :

⁴ Afin d'améliorer la représentativité de l'échantillon des répondant-es, tous les résultats présentés ici sont redressés sur un certain nombre de variables connues et extraites de la base APOGEE pour la population mère de cet établissement.

- Arabe ou Maghrébin·e
- Rom, Tsigane
- Latino·a
- Indien·e
- Musulman·e
- Juif·ve
- Asiatique
- Métis·se
- Blanc·he
- Noir·e
- Autre, précisez.....
- Vous ne savez pas
- Refus de répondre

En raison des faibles effectifs de répondant·es dans certaines de ces catégories, nous avons dû procéder à des regroupements et affecter les individus à une seule de ces catégories en cas de réponses multiples. Il en découle cinq catégories d'assignations racialisantes : les personnes identifiées comme « Blanches », comme « Arabes/Maghrébines », « Noires », « Asiatiques/Indiennes » ou bien encore comme « Sud-européennes/Latinas/Roms/Tsiganes ». Les réponses « autres préciser » ont été reclassées dans ces catégories, en fonction de la réponse ou parfois des informations indiquées dans les questions sur le pays de naissance. Les individus ayant refusé de répondre ou déclaré ne pas savoir, et qui ont également refusé de répondre aux questions sur le pays de naissance (assez peu nombreux) ont été classés dans la catégorie Blanc.he, car il est beaucoup plus probable que cela révèle une position de membres du groupe majoritaire n'ayant pas l'expérience de l'altérisation raciale, plutôt que l'expérience d'être régulièrement rappelé.e à ses origines migratoires.

Graphique 2 : Répartition des étudiant·es selon l'assignation à une catégorie racialisante (% pondéré)



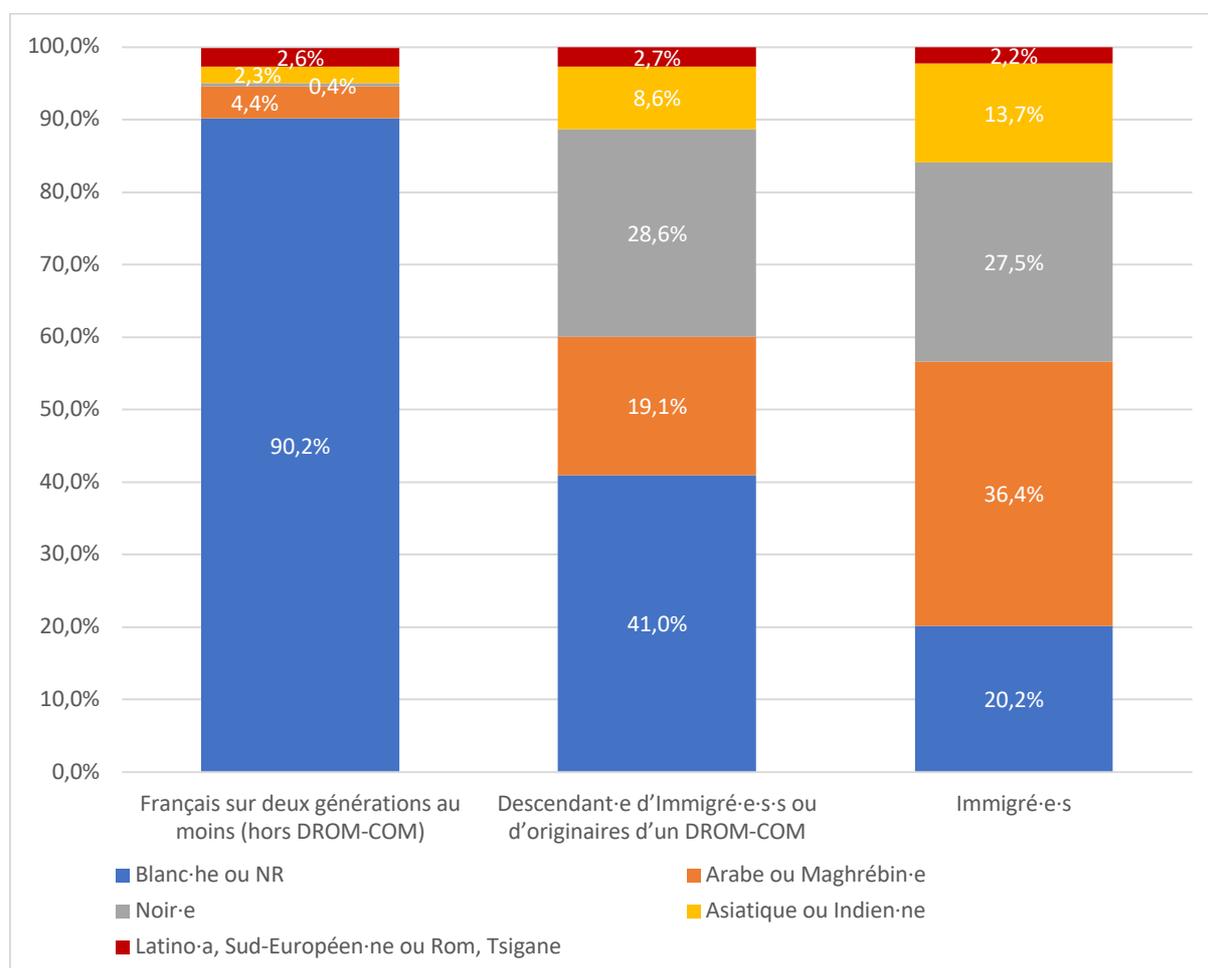
Source : Enquête ACADISCRl-Angers, Consortium UPN-UCA-CRlSIS 2021 ; Champ : Étudiant·es de l'Université d'Angers inscrit·es en 2021-2022. N=2214.

Le graphique 2 montre que la population catégorisée comme Blanche est numériquement majoritaire (78,5 %), tandis que les individus assignés à la catégorie Arabe/Maghrébin·e

représentent un dixième des étudiant·es, celles identifiées comme Noir·es sont 6 % et celles identifiées comme Asiatiques/Indien·nes, 5,7 %.

Néanmoins, le groupe des Français·es né·es de deux parents Français·es à la naissance (hors DROM-COM), n'est pas totalement superposable au groupe des personnes perçues comme Blanches (graphique 3) dans la mesure où 10% appartiennent à un groupe racialisé : ainsi 4,4 % déclarent être vu·es comme Arabes/Maghrébin·es et 2,3 % comme Asiatiques/Indien·nes. Ces personnes sont les petits-enfants ou arrière petits-enfants de personnes immigrées.

Graphique 3 : L'assignation racialisante selon le lien migratoire (% pondéré)



Source : Enquête ACADISCRIS-Angers, 2021, Consortium UPN-UCA-CRISIS ; Champ : Étudiant·es de l'Université d'Angers inscrit·es en 2021-2022. N=2214.

Par ailleurs pour les descendant·es d'immigré·es et les immigré·es, la part des personnes qui déclarent être vues comme Blanches (41% pour les premières et 20,2% pour les suivantes) indique que leurs parents ou eux-mêmes viennent de pays à majorité Blanche (Europe,

Amérique du Nord notamment). Le croisement de l'assignation racialisante avec la variable de l'origine migratoire apporte des précisions (cf. tableau 1).

Tableau 1 : Assignation à une catégorie racialisante selon l'origine migratoire familiale (%)

		Blanc·he ou NR	Arabe ou Maghrébin·e	Noir·e	Asiatique ou Indien·ne	Sud- Européen·ne, Latino·a, Rom ou Tsigane	Ensemble
Français·es sur deux générations au moins (hors DROM-COM)	Français·es né·es de deux parents français	93,1	39,2	6,2	46,3	82,3	81,0
Immigré·es ou descendant·es d'immigré·es ou originaires d'un DROM-COM	Provenant d'un DROM- COM	0,5	2,0	19,8	0,4	0,0	1,7
	Provenant d'Europe	3,9	4,9	0,0	3,9	7,3	3,8
	Provenant du Maghreb	0,4	35,3	1,0	1,7	0,0	3,7
	Provenant d'Afrique subsaharienne	0,0	2,4	64,3	3,6	0,0	4,0
	Provenant d'autres pays	2,2	16,1	8,6	44,2	10,4	5,7
Total		100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif échantillon		1 795	167	119	77	56	2 214
Lecture : Parmi les personnes qui déclarent être vues comme Blanches, 0,5% ont des origines familiales dans un DROM-COM. Enquête ACADISCRi-Angers, 2021 ; Consortium UPN-UCA-CRiSIS ; Champ : Étudiant·es de l'Université d'Angers inscrit·es en 2021-2022, N=2214.							

Nous voyons sur ce tableau que 93,1 % des personnes qui considèrent être vues comme Blanches sont des Français·es sur au moins deux générations (hors DROM-COM). Les autres personnes qui déclarent être vues comme Blanches ont des origines familiales d'un autre pays d'Europe (3,9%) et 2,2% d'un autre pays (Asie, Amérique, Australie). De la même façon nous voyons que les personnes qui déclarent être vues comme Sud-européen·ne/Latino·a/Rom/Tsigane sont en fait dans plus de 8 cas sur 10 (82,3%), des personnes françaises nées de deux parents elleux-mêmes Français·es en métropole, et ont très probablement des grands-parents venus d'un pays d'Europe du Sud correspondant bien aux vagues migratoires de la première moitié du 20^e siècle (Italie, Espagne, Portugal notamment). Enfin, notons que près de 39,2% des personnes se déclarant être vues comme Arabes/Maghrébines et 46,3% de celles qui pensent être vues comme Asiatiques/Indiennes sont par ailleurs nées françaises de deux parents français de l'Hexagone ; ce qui valide là encore le fait que nous avons très

certainement dans la population étudiante de l'Université d'Angers des personnes ayant des ascendant-es étranger-e-s à plus de deux générations.

Il est par conséquent important de garder ces éléments en tête pour interpréter correctement les réponses de ces groupes aux questions sur les discriminations.

Nous ne multiplierons pas systématiquement les tableaux quand les résultats sont très proches pour chacune des variables. De façon générale, la variable proxy « assignations racialisantes » apparaît la plus pertinente pour circonscrire les groupes exposés au racisme, même s'il est évident que les étudiant-es étranger-e-s ne vivent pas les mêmes formes d'exclusion que les étudiant-es né-es en France de parents ou grands-parents immigré-e-s. Nous la privilégierons néanmoins dans nos analyses.

2 L'appréciation subjective des conditions d'études

2.1 Le degré de satisfaction vis-à-vis des conditions de formation

Nous avons interrogé les étudiant-es sur leur degré de satisfaction (cf. annexe pour la construction de cet indicateur) quant à leur environnement de formation (tableau 2).

Tableau 2 : Appréciation de l'environnement d'étude, selon l'assignation à une catégorie racialisante (% pondéré)

	Blanc-he ou NR	Arabe ou Maghrébin-e	Noir-e	Asiatique ou Indien-ne	Sud- Européen-ne, Latino-a ou Rom, Tsigane	Ensemble
Satisfait-e de son environnement d'études	59,9	53,5	54,9	43,3	58,6	58,3
Peu satisfait-e de son environnement d'études	35,1	36,8	35,5	46,3	40,4	35,9
Très insatisfait-e de son environnement d'études ou se sentant traité-e inéquitablement	5,0	9,8	9,6	10,3	1,0	5,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif échantillon	1795	167	119	77	56	2214

Lecture : Sur l'ensemble de la population catégorisée comme Blanche, 59,9% se déclarent satisfait-e-s de leur environnement d'études. Source : Enquête ACADISCRIS-Angers, 2021 ; Consortium UPN-UCA-CRISIS ; Champ : Étudiant-es de l'Université d'Angers inscrit-es 2021-2022. N=2214. p < 0,0001

Si la majorité des étudiant-es pris ensemble sont plutôt satisfait-e-s de leur environnement d'étude (58,3%), les plus satisfaits sont les personnes perçues comme Blanches (59,9%), et les moins satisfaits sont celles perçues comme Asiatiques/Indiennes (plus de 50% à se dire Peu satisfaites ou Très insatisfaites), suivies de celles perçues comme Arabes/Maghrébines (9,8% se disent même Très insatisfaites), puis comme Noires (9,6% de Très insatisfaites).

2.2 L'appréciation subjective des conditions de formation

Un deuxième indicateur a été construit pour évaluer le sentiment d'être traité·e équitablement par le corps enseignant et le personnel administratif. Il repose sur trois questions qui prennent en compte le sentiment d'être considéré·e par les enseignant·es à sa juste valeur, d'être suffisamment informé·e et traité·e équitablement (cf. annexe). Seulement un petit tiers des étudiant·es se sent bien informé, considéré, estimé à sa juste valeur, et traité équitablement pas leurs enseignant·es (tableau 3). Ce faible taux témoigne de la difficulté actuelle des universités à apporter un encadrement satisfaisant.

Tableau 3 : Indicateur de la perception de traitement équitable dans les relations aux équipes pédagogiques selon l'assignation à une catégorie racialisante

	Blanc·he ou NR	Arabe ou Maghrébin·e	Noir·e	Asiatique ou Indien·ne	Sud-Européen·ne, Latino·a ou Rom, Tsigane	Ensemble
Se sent considéré·e et traité·e équitablement	32,8	26,6	26,4	22,0	34,1	31,5
Ne se sent pas considéré·e, ni traité·e équitablement	43,4	43,7	33,0	64,7	40,0	43,6
Ne sait pas dire	23,8	29,8	40,7	13,3	25,9	24,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif échantillon	1795	167	119	77	56	2214

Lecture : 43,6% des étudiant·es déclarent se sentir traité·es inéquitablement. Enquête ACADISCR1-Angers, 2021 ; Consortium UPN-UCA-CRISIS ; Champ : Étudiant·es de l'Université d'Angers inscrit·es en 2021-2022. N= 2214. p<0,0001

Si les personnes perçues comme Blanc·hes, ainsi que celles catégorisées comme Sud-Européenne/Latina/ Rom/Tsigane, sont un tiers (respectivement 32,8% et 34,1%) à se sentir traitées équitablement, les minorités les plus racialisées ne sont plus qu'un quart environ : ainsi, les personnes catégorisées comme Arabes/Maghrébines et comme Noires sont à peine un quart dans ce cas (26,6% et 26,4%). Là encore, les personnes catégorisées comme Asiatiques/Indiennes déclarent plus fréquemment un sentiment négatif : les deux tiers (64,7%) déclarent se sentir traités inéquitablement. Et si 13,3% ne savent pas répondre, cela traduit sans doute le sentiment d'une certaine difficulté à répondre avec certitude à cette question et témoigne probablement d'une interrogation ou d'un malaise.

3 Les traitements inégaux et discriminations déclarés

3.1 L'enregistrement des traitements inégaux

Pour rappel, les étudiant·es étaient invité·es à répondre à une série de questions portant sur les expériences de traitements inégaux depuis leur entrée dans l'enseignement supérieur, à partir de plusieurs séries de questions (Cf. annexe) relevant de 5 formes de mauvais traitements (micro-agressions ; insultes ou injures ; traitements défavorables ; violences sexistes et sexuelles ; menaces de violences et violences physiques). Le concept de micro-

agression a été forgé dans les années 1970 par des psychologues états-uniens⁵, puis repris par la sociologie des groupes minoritaires. Il désigne des comportements et propos dévalorisants en apparence anodins, qui constituent cependant autant de rappels plus ou moins directs à l'ordre social (genré, racial, hétéronormé, économique, validiste, etc.). Les micro-agressions sont enregistrées par une série de neuf questions qui portent sur le fait d'avoir été l'objet de blagues lourdes, de remarques déplacées, de propos humiliants ou infantilisants, de moqueries, notamment sur le nom ou le prénom, ou d'autres formes d'attitudes méprisantes, comme des tags sur les murs. Viennent ensuite deux questions sur les insultes qui, en comparaison des questions micro-agressions, ont pour caractéristique d'être plus ouvertement hostiles. Les « traitements défavorables » sont des actes de nature à décourager, démotiver, voir entraver le travail et le parcours des étudiant-es qui en sont la cible. Ils se rapprochent de la définition juridique européenne de la discrimination. Ces actes renvoient à des refus d'inscription dans une formation, à des difficultés à trouver un stage, à des propos remettant en cause la légitimité de l'inscription des étudiant-es dans une filière donnée, au sentiment d'être sous-noté-e ou systématiquement sous-estimé-e dans ses compétences, en des mises à l'écart dans le travail de groupe qu'il est nécessaire d'effectuer dans le cadre des travaux à rendre aux enseignant-es pour évaluation. Ces comportements mettent surtout en cause le corps enseignant, mais aussi les responsables de stage ou encore d'autres étudiant-es. Ces comportements pourraient être qualifiés de discrimination dès lors qu'ils trouvent leur fondement dans un des motifs listés dans le questionnaire. Les violences sexistes et sexuelles distinguent ce qui relève d'un climat sexiste et sexualisé (constitué par l'expérience de micro-agressions), le harcèlement sexuel, et les autres agressions sexuelles. Ces dernières ayant été analysées dans une publication précédente⁶, elles ne sont pas traitées ici. Enfin, les menaces et les violences physiques incluent les menaces avec une arme, les agressions physiques, mais aussi le fait d'avoir été enfermé-e dans une salle, dans les toilettes, ou empêché-e d'accéder aux salles de cours, et encore les faits de destruction ou dégradation des biens.

Suite à la déclaration d'un traitement inégalitaire (pour chacune des formes possibles), les répondant-es étaient invité-es à en évaluer le niveau de gravité et à en signaler le (ou les) éventuels motifs discriminatoires susceptibles d'en avoir été les déclencheurs. Treize motifs discriminatoires sont proposés, regroupés en sexisme, racisme, LGBTphobie, validisme, anti-syndicalisme (cf. annexe). Une modalité « autre précisez » a fait l'objet d'un recodage en « motif discriminatoire » et « autre motif ».

⁴ Voir notamment Pierce, C. (1970). Offensive mechanisms. In F. B. Barbour (Ed.), *The Black seventies* (pp. 265–282). Boston, MA : Porter Sargent.

⁶ Géraldine Bozec, Marguerite Cognet, Fabrice Dhume, Abdellali Hajjat, Christelle Hamel, Hanane Karimi, Cécile Rodrigues, Romane Blassel, Pierre-Olivier Weiss, Tana Bao, Camille Gillet (2021). *Enquête ACADISCRi auprès des étudiantes et des étudiants de l'Université d'Angers. Rapport intermédiaire sur les violences sexuelles et sexistes*, Consortium UPN-UCA- CRISIS, 19 pages. file:///C:/Users/Hamel/Downloads/20211205_Rapport_intermediaire_VSS_etudiants_web-2.pdf

3.2 Le poids des origines sur l'expérience des traitements inégalitaires

Dans un premier temps, nous avons aggloméré les réponses en deux catégories : la première regroupe les « traitements inégalitaires avec identification d'un motif discriminatoire prohibé par la loi », et la seconde les « traitements inégalitaires sans identification de motif discriminatoire », chacune de ces deux catégories prenant en considération tous les types de faits, de la micro-agression aux violences physiques.

Les résultats présentés dans le tableau 4 révèlent que près de 70,6% des étudiant-es déclarent avoir été confronté-es au moins une fois à un traitement inégalitaire depuis leur entrée dans l'enseignement supérieur (taux très élevé en raison des déclarations de micro-agression d'une part et que sont pris en considération les faits commis par d'autres étudiant-es et non seulement par les enseignant-es ou le personnel administratif), mais seulement (41,2%) leur attribuent un motif discriminatoire (parmi ceux proposés dans le questionnaire et regroupés en sexisme, racisme, LGBTphobie, classisme, validisme, ou encore hostilité envers ses opinions politiques ou son engagement syndical).

Ces taux connaissent des variations importantes selon le lien à la migration. Ainsi, les « Français-es sur deux générations au moins (hors DROM-COM) » déclarent significativement moins d'expériences de traitement inégalitaire à caractère discriminatoire. Ils sont quatre sur dix dans ce cas (39,6%), alors que les descendant-es d'immigré-es ou d'originaires d'un DROM-COM sont un peu moins de six sur dix à en déclarer l'expérience (57,4%).

Tableau 4 : Déclaration de traitements inégalitaires avec ou sans caractère discriminatoire, selon le lien à la migration (%)

	Français-es né-es de deux parents français-es (hors DOM)	Descendant-es d'immigré-es ou d'originaires d'un DROM- COM	Immigré-es	Ensemble
A déclaré au moins une forme de traitement inégalitaire en identifiant un motif discriminatoire	39,6	57,4	42,4	41,2
A déclaré au moins une forme de traitement inégalitaire sans identifier aucun des motifs discriminatoires proposés	30,6	25,7	22,9	29,4
N'a déclaré aucun traitement inégalitaire	29,8	16,8	34,8	29,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Lecture : 29,4% des étudiant-es ne déclarent aucun traitement inégalitaire. Enquête ACADISCRi-Angers, 2021 ; Consortium UPN-UCA-CRlSIS ; Champ : Étudiant-es de l'Université d'Angers inscrit-es en 2021-2022. N= 2 214.				

Le croisement de ces mêmes déclarations rapportées aux assignations dans les catégories racialisantes accentue encore les écarts de déclarations entre les groupes majoritaire et minoritaires.

Dans le tableau 5, nous pouvons constater que les membres de minorités racialisées sont nettement plus nombreux à déclarer un traitement inégalitaire à caractère discriminatoire que les personnes identifiées comme Blanches : c'est le cas de 62,2% des personnes identifiées comme Sud-Européen-ne/Latino-a/Rom/Tsigane, de 55,7% des personnes identifiées comme Asiatiques/Indiennes, de 51,9% catégorisées comme Arabes/ Maghrébines et de 42,9% des personnes identifiées comme Noires, contre seulement 38,4% des personnes catégorisées comme Blanches.

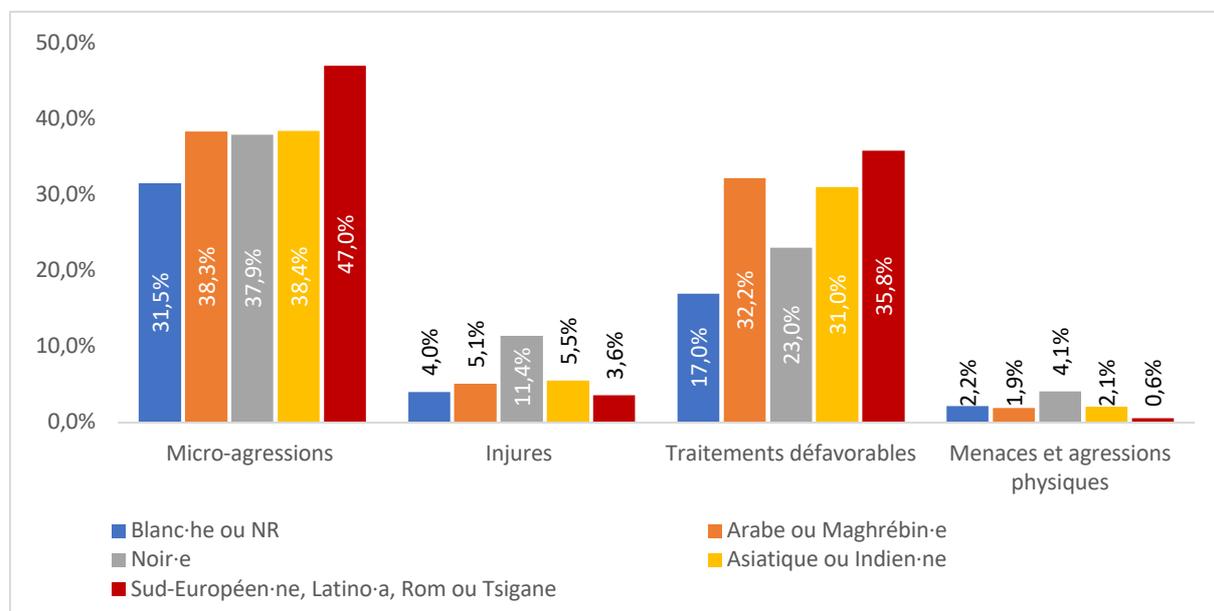
Tableau 5 : Déclaration de traitements inégaux selon l'assignation à une catégorie racialisante

	Blanc ·he ou NR	Arabe ou Maghrébin·e	Noir·e	Asiatique ou Indien·ne	Sud-Européen·ne Latino·a, ou Rom, Tsigane	Ensemble
A déclaré au moins une forme de traitement inégalitaire en identifiant un motif discriminatoire	38,4	51,9	42,9	55,7	62,2	41,2
A déclaré au moins une forme de traitement inégalitaire sans identifier aucun des motifs discriminatoires proposés	30,6	25,8	24,4	25,4	21,0	29,4
N'a déclaré aucun traitement inégalitaire	30,9	22,2	32,7	18,9	16,8	29,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Lecture : 41,2% de la population étudiante déclarent au moins un traitement inégalitaire en identifiant un des motifs discriminatoires. Enquête ACADISCRl-Angers, 2021 ; Consortium UPN-UCA-CRlSIS ; Champ : Étudiant·es de l'Université d'Angers inscrit·es en 2021-2022, N= 2214						

Les personnes assignées à une des catégories minoritaires se déclarent ainsi plus souvent victimes de traitements inégaux, quelle qu'en soit la forme. La décomposition des traitements inégaux à caractère discriminatoire par types de faits (graphique 4) révèle que les micro-agressions sont les actes les plus fréquemment rapportés, et qu'elles touchent plus souvent les minorités racialisées (40% ou plus, contre 31,5% pour la catégorie identifiée comme Blanche). Ce constat se retrouve pour les faits qualifiés de « traitements défavorables » (cf. liste en annexe) identifiés comme discriminatoires : ils sont déclarés par plus de 30% des individus au sein des minorités racialisées, contre 17% au sein du groupe identifié comme Blanc. En revanche, les injures et les menaces ou violences physiques à caractère discriminatoire sont à la fois moins fréquentes que les autres types de faits (en-dessous de 5% pour les injures et 2% pour les violences), et montrent peu de différences entre

les groupes, à l'exception des personnes identifiées comme Noires, qui sont 11,4% à déclarer des injures à caractère discriminatoire et 4% à déclarer des menaces ou violences physiques à caractère discriminatoire, soit deux à trois fois plus que les autres groupes.

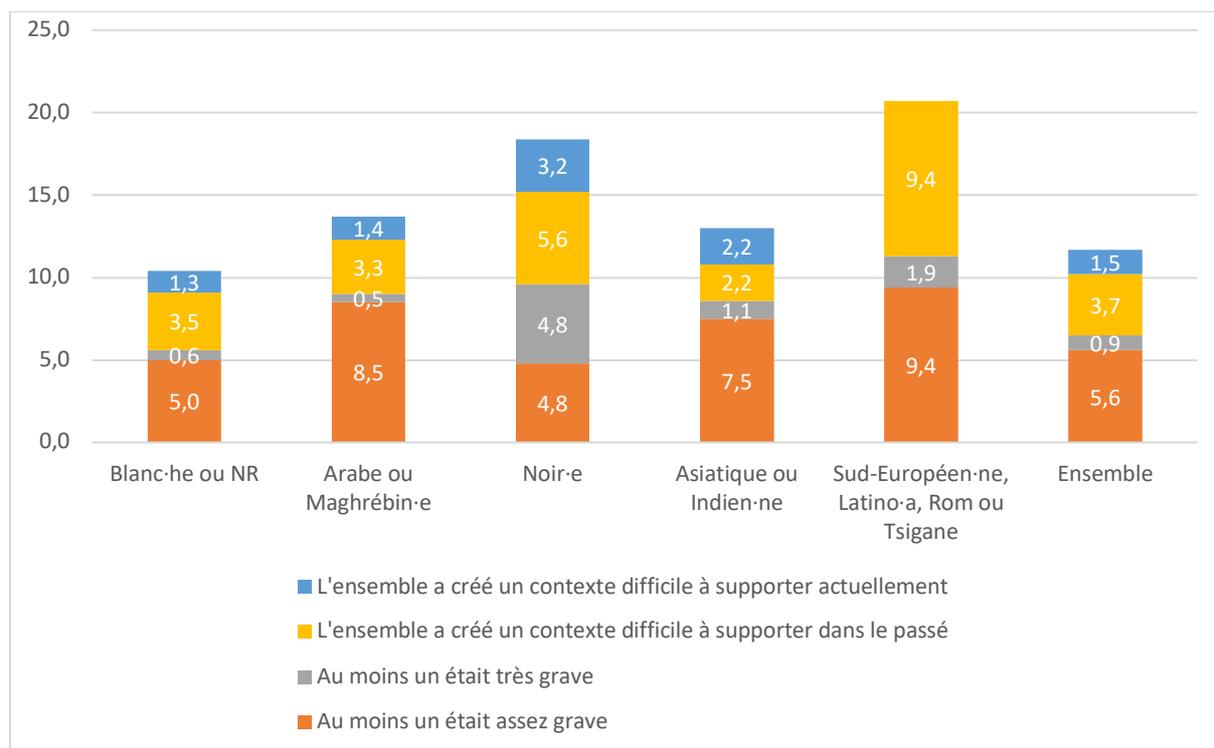
Graphique 4 : Déclaration d'au moins un type de traitements inégaux à caractère discriminatoire (tous motifs confondus), selon l'assignation aux catégories racialisantes (% pondérés)



Lecture : Parmi les étudiant·es catégorisé·es comme Blanc·hes, 31% ont déclaré au moins une forme de traitement inégalitaire fondé sur au moins un des motifs discriminatoires proposés dans le questionnaire, contre 38,3% parmi les étudiant·es catégorisé·es comme Arabes/Maghrébin·es. Enquête ACADISCRl-Angers, 2021 ; Consortium UPN-UCA-CRlSIS ; Champ : Étudiant·es de l'Université d'Angers inscrit·es en 2021-2022, N= 2214.

Les taux de déclarations de micro-agressions et de traitements défavorables s'avèrent très élevés. Cependant, les étudiant·es qui les mentionnent ne leur attribuent pas forcément de caractère de gravité, soit parce que ces micro-agressions et traitements défavorables ne se sont produits qu'une fois ou plusieurs fois mais « rarement », soit parce que les faits sont considérés comme étant de « petites choses » sur lesquelles il leur apparaît inutile de s'arrêter. À l'inverse, les injures sont presque systématiquement associées à des situations jugées graves. Il est dès lors important de prendre en considération le niveau de gravité estimée des micro-agressions et des traitements défavorables, car ces actes, dès lors qu'ils sont répétés ou commis par plusieurs personnes, peuvent devenir problématiques et former une configuration se rapprochant du harcèlement moral. Les graphiques 5 et 6 présentent les taux de micro-agression et de traitements défavorables jugés graves, selon la catégorie d'assignation racialisante. Un gradient de gravité était proposé : « au moins un était assez grave », « au moins un était très grave », suivis de deux modalités approchant le harcèlement moral au sens que lui donne le droit : « l'ensemble a créé un contexte difficile à supporter par le passé » et « l'ensemble a créé un contexte difficile à supporter actuellement ».

Graphique 5 : Déclaration de micro-agressions perçues comme graves, selon l'assignation à une catégorie racialisante

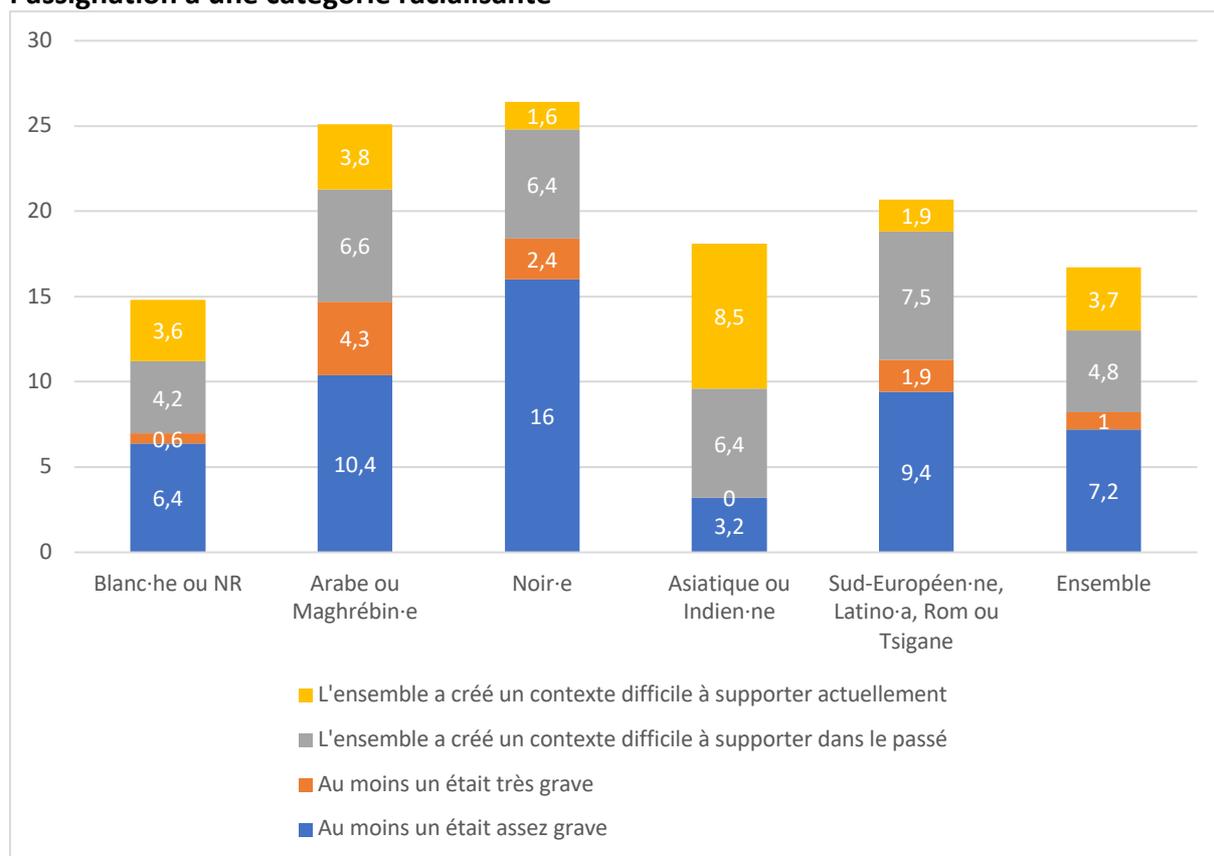


Lecture : Parmi les étudiant·es catégorisé·es comme Blanc·hes, 1,3% ont déclaré des micro-agressions constituant un contexte difficile à supporter actuellement, contre 3,2% parmi les étudiant·es catégorisé·es comme Noir·es. Enquête ACADISCRl-Angers, 2021 ; Consortium UPN-UCA-CRIsIS ; Champ : Étudiant·es de l'Université d'Angers inscrit·es en 2021-2022, ayant déclaré des micro-agressions jugées graves. N= 2214.

La sélection des micro-agressions jugées graves laisse apparaître que les minorités racialisées sont davantage concernées par les situations graves, voire très graves. Il en est de même pour les traitements défavorables (graphique 6).

Sur ce même graphique, on constate également que les individus catégorisés comme Noirs déclarent plus que tous les autres groupes des micro-agressions jugées très graves (4,8%) et subséquemment un taux élevé d'incidences sur leur contexte d'étude (5,6% rapportent que l'ensemble à crée un contexte difficile à supporter par le passé et ils sont encore 3,2% à considérer un contexte difficile à supporter actuellement).

Graphique 6 : Déclaration de traitements défavorables perçus comme graves, selon l'assignation à une catégorie racialisante



Lecture : Parmi les étudiant·es catégorisé·es comme Blanc·hes, 1,3% ont déclaré des micro-agressions constituant un contexte difficile à supporter actuellement, contre 3,2% parmi les étudiant·es catégorisé·es comme Noir·es. Enquête ACADISCRl-Angers, 2021 ; Consortium UPN-UCA-CRlSIS ; Champ : Étudiant·es de l'Université d'Angers inscrit·es en 2021-2022, ayant déclaré des traitements défavorables jugés graves. N= 2214.

3.3 Les traitements inégalitaires à caractère raciste

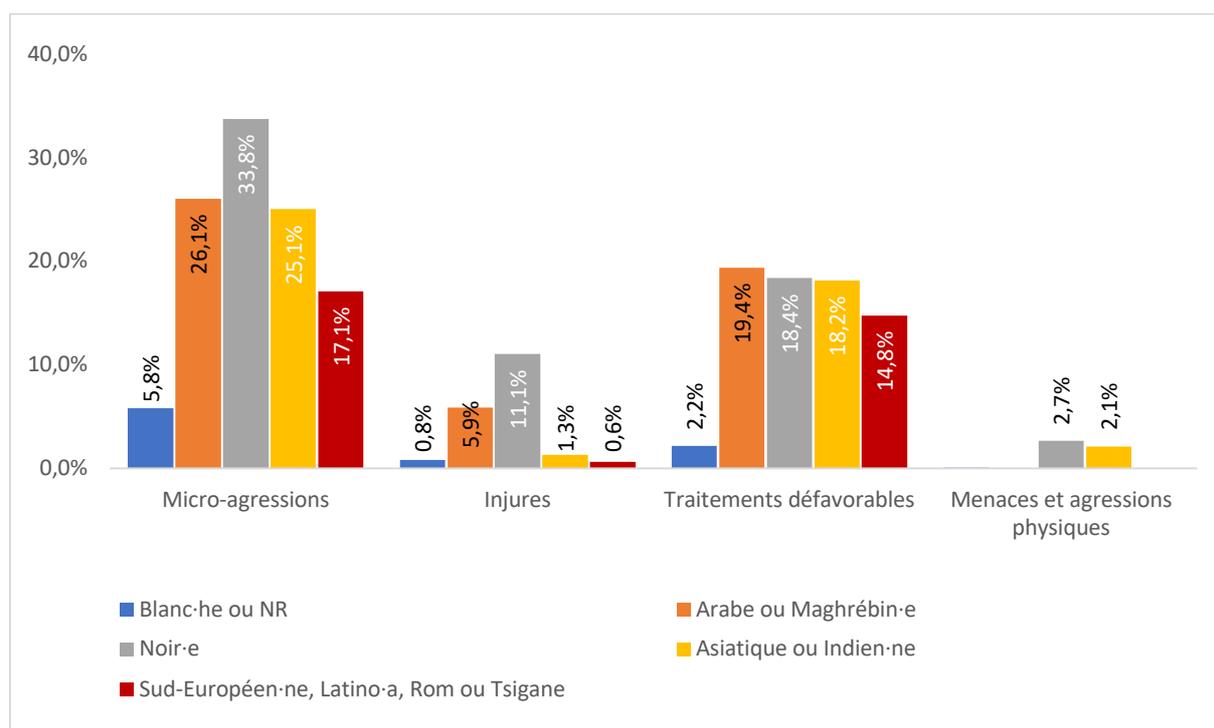
Sur l'ensemble des répondant·es au questionnaire, plus d'un individu sur 10 rapporte des expériences de traitements inégalitaires à caractère raciste, soit une estimation de plus de 3 000 personnes concernées par de tels faits sur l'ensemble de l'Université d'Angers.

Si nous considérons ainsi les faits imputés à du racisme, il apparaît très nettement que les personnes les plus concernées sont les minorités racialisées (graphique 7), dont les taux de déclaration sont 2 à 13 fois plus élevés que le celui du groupe catégorisé comme blanc, dont il faut rappeler ici qu'il inclut aussi potentiellement des personnes de confession juive ou catholique orthodoxe qui peuvent avoir des origines migratoires d'Europe de l'Est au niveau de leurs grands-parents ou arrière-grands-parents.

Les étudiant·es catégorisé·es comme Noir·es sont particulièrement confronté·es au racisme, et ce quelles que soient les formes de traitements inégalitaires. Iels rapportent un taux très élevé de micro-agressions à caractère raciste : 33,8%, soit plus de 6 fois plus que les personnes catégorisées comme Blanches. Iels sont aussi les plus concerné·es par les injures à caractère raciste (11,1%) ou encore par les menaces et violences physiques à caractère raciste (2,7%).

Les étudiant·es perçu·es comme Arabes/Maghrébin·es les suivent de près, avec des faits de micro-agressions à caractère raciste qui concernent plus d'une personne sur quatre (26,1%), soit plus de 5 fois plus que les étudiant·es perçu·es comme Blanc·hes. Les injures sont associées au racisme par 5,9% de ces étudiant·es, et si ce taux est moitié moindre que celui déclaré par les étudiant·es perçu·es comme Noir·es (11,1%), c'est tout de même 13 fois plus que celui déclaré par les étudiant·es vus comme Blanc·hes (0,8%). Mais surtout, les individus vus comme Arabe/Maghrébin·es associent fortement les traitements défavorables à du racisme à leur égard (19,4%)

Graphique 7 : Déclaration de traitements inégaux à caractère raciste selon l'assignation à une catégorie racialisante (% pondérés)



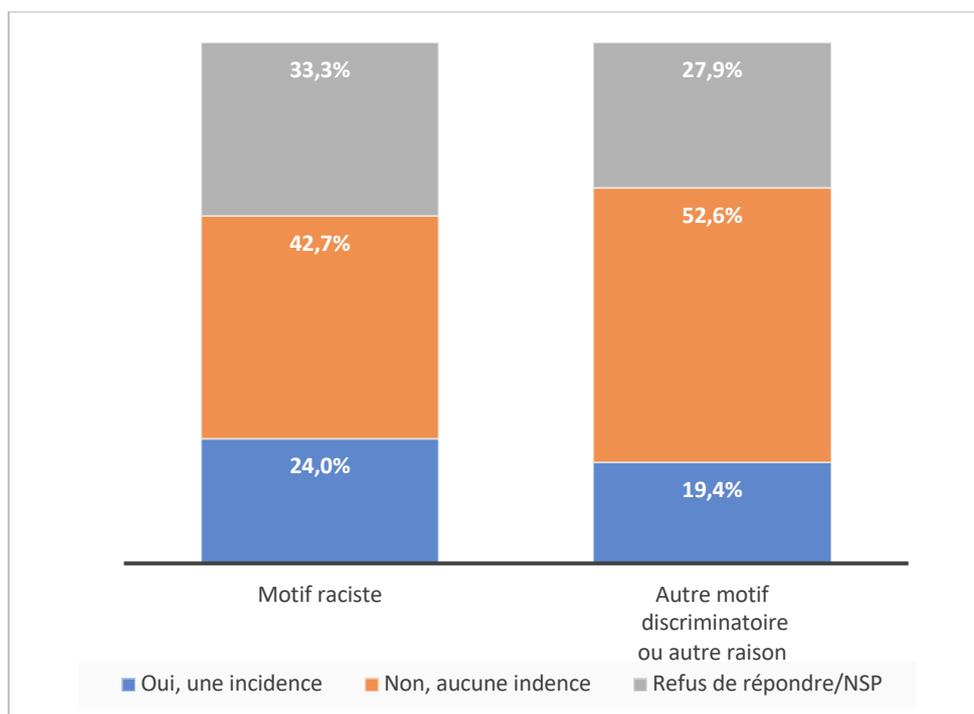
Lecture : Parmi les personnes perçues comme Noir·es, 33,8 % déclarent avoir vécu au moins une expérience de micro-agression et l'imputent à du racisme. Enquête ACADISCRi-Angers, 2021, Consortium UPN-UCA-CRiSiS, Champ : Étudiant·es de l'Université d'Angers inscrit·es en 2021-2022.

La minorité catégorisée comme Asiatique/Indienne se distingue également sur cette dernière forme, dans la mesure où les personnes de cette minorité racisée sont 18,2% à percevoir les traitements défavorables vécus comme motivés par du racisme. Elle se distingue également par une déclaration plus élevée que toutes les autres catégories associant harcèlement et violences sexuelles vécues à leur supposée « race » (3,7%), soit un peu plus fréquemment que ne le déclarent les Sud-européen·ne·s/Latino·as/Roms/Tsiganes (2,3%).

4 Incidences des traitements inégaux jugés graves et recours à la Mission égalité

Comme déjà indiqué, nous avons demandé pour chaque type de faits déclarés s'ils étaient considérés comme graves. Pris dans leur ensemble et sur tous les types de faits confondus (des micro-agressions aux violences physiques), un cinquième (20,6%) des étudiant·es déclare avoir été confronté depuis leur entrée dans l'ESR à des faits jugés graves. Nous les avons ensuite questionné·es sur les éventuelles incidences sur leur parcours universitaire. Le graphique 8 compare les enquêté·e·s ayant répondu positivement selon qu'un des motifs relevant du racisme avait été mentionné ou pas. Près d'un quart des victimes de comportements à caractère raciste ayant déclaré au moins un fait jugé grave a aussi mentionné une incidence sur le parcours universitaire (24%), contre 19% des personnes ayant déclaré une autre raison (discriminatoire ou non).

Graphique 8 : Incidence sur les parcours universitaires selon que le motif associé est ou pas le racisme

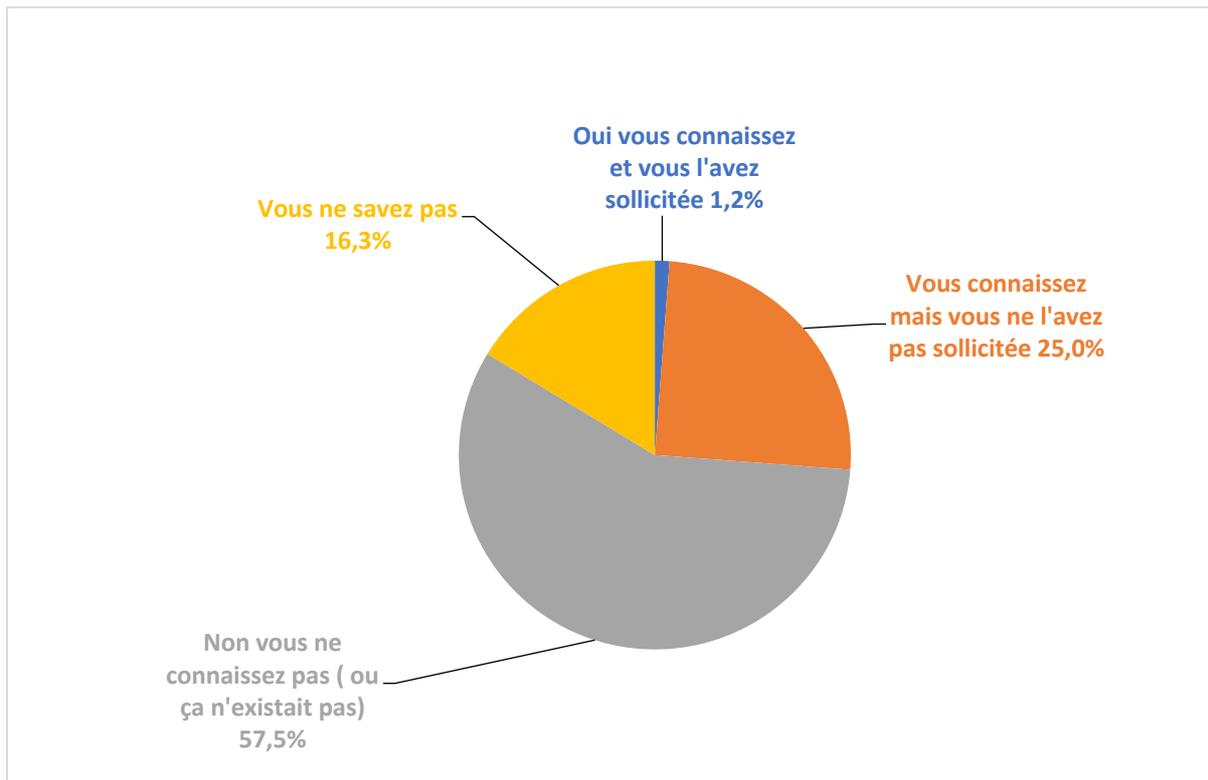


Lecture : 24 % des victimes de traitements inégaux à caractère raciste déclarent que les faits déclarés jugés graves auxquels ils ont été confronté·es ont eu une incidence sur leurs parcours universitaires. Source : Enquête ACADISCRi-Angers, 2021. Consortium UPN-UCA-CRiSiS ; Champ : Étudiant·es de l'Université d'Angers inscrit·es en 2021-2022, ayant déclaré au moins une forme de traitement inégalitaire jugé grave.

Parmi les étudiant·es ayant déclaré au moins un traitement inégalitaire grave, quelle que soit la forme et quel que soit le motif, seulement 26% déclarent connaître la Mission égalité, plus de la moitié indiquent ne pas la connaître ou qu'elle n'existait pas (57,5%) tandis que 16,3%

ne savent pas répondre (graphique 9). La connaissance de la Mission égalité ne conduit pas, *ipso facto*, à ce que les victimes la saisissent. Le taux de recours auprès de cette instance est très faible à Angers comme dans les autres universités enquêtées : parmi les victimes d'au moins un traitement inégalitaire jugé grave, seulement 1,2% a fait appel à la Mission égalité (graphique 9). Le motif discriminatoire déclaré ne fait pas varier ce taux de recours, qui reste très exceptionnel au moment de l'enquête.

Graphique 9 : Recours à la Mission égalité de l'université par les victimes d'au moins un traitement inégalitaire jugé grave (% pondérés)



Lecture : Parmi les répondant-es ayant déclaré au moins une forme de traitements inégaux jugée grave, 57,5% disent ne pas connaître la Mission égalité (ou qu'elle n'existait pas). Source : Enquête ACADISCRl-Angers, Consortium UPN-UCA-CRlS; Champ : Étudiant-es de l'Université d'Angers inscrit-es en 2021-2022, ayant déclaré au moins une forme de traitements inégaux jugée grave.

5 Conclusion

L'analyse des déclarations de traitements inégalitaires enregistrés dans l'enquête ACADISCRl fait émerger quelques enseignements saillants. Quels que soient les indicateurs utilisés pour rendre compte de la situation des enquêté.e.s (« Déclaration d'au moins une forme de traitement inégalitaires », « déclaration de micro-agression jugées graves », « déclaration de traitements défavorables jugées graves », « déclaration de traitement inégalitaires à caractère discriminatoires (tous motifs confondus) », etc.), les personnes des minorités racialisées sont davantage confrontées à ces situations que les personnes perçues comme Blanches. Ce constat se maintient et les écarts entre groupes s'accroissent quand on considère les traitements inégalitaires à caractère raciste. Les personnes perçues comme Noires sont systématiquement surexposées à ces comportements hostiles, immédiatement suivies par les personnes perçues comme Arabe/Maghrébines. Cela étant, les taux concernant les personnes Asiatiques/Indiennes, et les personnes Sud-européen·ne·s/Latino·as/Roms/Tsiganes restent également nettement supérieurs à ceux des personnes identifiées comme Blanches.

En d'autres termes, les personnes renvoyées à des groupes minoritaires racialisés sont à la fois plus nombreuses que les personnes vues comme Blanches à être confrontées à des attitudes hostiles, elles le sont de manière plus fréquente et les incidences de ces situations sur leur parcours dans l'ESR sont plus graves amenant à des situations de discrimination et d'atteinte à leur condition de formation. En 2021, rares étaient les victimes saisissant la Mission égalité, la raison principale étant l'ignorance de son existence.

6 Annexes

6.1 Construction des indicateurs de satisfaction vis-à-vis de l'environnement d'études

En-dehors de la situation liée à l'épidémie, que diriez-vous de votre expérience en tant qu'étudiante ? Pas du tout d'accord/ Plutôt pas d'accord/ Plutôt d'accord/ Tout à fait d'accord/NSP/Refus de répondre
Indicateur de satisfaction vis-à-vis de l'environnement d'études
1/ Je me sens à ma place dans les études supérieures
2/ J'ai le sentiment de pouvoir réussir
3/ Mes relations avec les autres étudiant-es sont bonnes
4/ Je suis intéressé-e par ce que je fais
Indicateur de perception de traitement équitable
5/ Mon travail et mes capacités sont considérés à leur juste valeur
6/ Je suis considéré-e par mes enseignant-es
7/ Je suis traité-e équitablement par les enseignant-es
8/ Je me sens suffisamment informé-e pour ce qui concerne la scolarité et les enseignements

6.2 L'enregistrement des traitements inégaux et construction des indicateurs synthétiques

6.2.1 Micro-agressions
Depuis que vous êtes dans l'Enseignement supérieur et la recherche, avez-vous déjà été confronté.e aux situations suivantes ? Jamais/Parfois/Assez souvent/Souvent/Très souvent/NSP/refus de répondre
1/ Humour déplacé, blagues lourdes sur vous ou sur des personnes auxquelles vous êtes assimilé-e (sur les femmes, les noirs, les homosexuels...)
2/ Remarques déplacées sur vos caractéristiques personnelles (personnalité, apparence physique, façon d'être, de s'habiller...)
3/ Propos ou ton dévalorisant, infantilisant ou méprisant
4/ Remarques vous conseillant d'être plus conforme à certaines normes
5/ Être tutoyé-e ou appelé-e par votre prénom (ou au contraire par votre nom ou statut) à la différence des autres
6/ Une ou plusieurs personnes vous attribuent un surnom ou un sobriquet désobligeant ou moqueur
7/ Une ou plusieurs personnes se trompent ou écorchent sciemment votre prénom ou votre nom
8/ Des affichages, tags, graffitis, slogans qui vous visent directement ou indirectement
9/ Autre forme de mépris, moqueries

6.2.2 Insultes
Depuis que vous êtes dans l'Enseignement supérieur et la recherche, avez-vous déjà été insulté-e ou injurié-e ? Indiquez le nombre de fois. Si vous ne savez plus exactement, mettez un nombre approximatif.
1/ Insultes avec connotation sexiste, raciste, homophobe, handiphobe, classiste...
2/ Insultes sans connotation spécifique

6.2.3 Traitements défavorables

Depuis que vous êtes dans l'Enseignement supérieur et la recherche, avez-vous déjà été confronté-e aux situations suivantes, pendant une certaine période ?

Oui, actuellement/Oui, par le passé/Non, jamais/NSP/Refus de répondre

1/ Des remarques laissant entendre que la filière que vous aviez choisie n'était pas faite pour vous ou « pour les gens comme vous »

2/ Inversement, des remarques laissant entendre qu'une autre filière serait mieux pour vous ou « pour les gens comme vous », alors que vous n'en vouliez pas

3/ L'inscription dans une formation vous a été refusée pour des motifs injustes ou illégitimes

4/ Vous cherchiez un stage et vous n'avez pas trouvé malgré vos recherches ou vous avez dû chercher beaucoup plus que les autres

5/ Vous vous êtes senti-e moins bien traité-e dans les conditions de stage (gratification, conditions d'accueil, tâches confiées...) que les autres étudiant-es

6/ Votre travail et votre avis sont régulièrement passés sous silence, non reconnus dans des travaux de groupe

7/ Votre travail et vos compétences sont régulièrement mis en cause ou dénigrés par un-e enseignant-e ou d'autres étudiant-es

8/ Vous ne vous êtes pas senti-e aidé-e, ou pas suffisamment, par les enseignant-es ou l'administration, en comparaison des autres étudiant-es

9/ Vous êtes tenu-e à distance du collectif, vous vous retrouvez souvent seul-e ou isolé-e

10/ Votre travail ou vos outils de travail a/ont été détruit-s ou détérioré-s volontairement

11/ Accomplir votre travail dans les travaux de groupe est souvent rendu difficile car les autres ne vous communiquent pas toutes les informations ou outils nécessaires, etc.

12/ Vous avez l'impression que votre travail est (ou a été) sous-noté

13/ Vous avez le sentiment que les enseignant-es vous demandent d'en faire plus que les autres ou au contraire que l'on n'attend rien de vous

14/ Votre situation personnelle (maladie, handicap, situation familiale...) ou besoins particuliers (pas d'accès à internet, pas d'ordinateur...) n'ont pas été pris en compte par l'administration ou les enseignant-es

6.2.4 Violences sexuelles

Depuis que vous êtes dans l'enseignement supérieur, avez-vous déjà été confronté à...

CLIMAT SEXISTE SEXUALISE

1/ Propositions sexuelles dérangeantes sous couvert d'humour

2/ Allusions ou gestes sexuels (voire obscènes) devant vous

3/ Regards lubriques, libidineux, être déshabillée du regard

4/ Un voyeur ou un exhibitionniste (dans les toilettes, vestiaires...)

HARCELEMENT SEXUEL

5/ Pression ou chantage pour obtenir de vous des « faveurs sexuelles »

6/ Propositions sexuelles insistantes et répétées malgré un refus

7/ Des photos ou vidéos de vous à caractère sexuel, réelles ou trafiquées, ont été diffusées

AGRESSIONS SEXUELLES

9/ Coincée pour vous embrasser

10/ Attouchement des seins ou des fesses

11/ Autres actes sexuels imposés contre votre volonté (attouchement du sexe, pénétration forcée ou tentative, autres actes sexuels forcés...)

6.2.5 Menaces et agressions physiques

Depuis que vous êtes dans l'Enseignement supérieur et la recherche, avez-vous déjà été confronté-e aux situations suivantes ? Indiquez le nombre de fois, même approximativement.

- 1/ Menace de s'en prendre à vous, de vous frapper
- 2/ Agression physique sans arme (gifle, cheveux tirés, coup de pied, de poing, brutalement bousculé-e ...)
- 3/ Agression physique avec un objet ou une arme
- 4/ Etre enfermé-e dans une salle, un bureau, des toilettes, un vestiaire...
- 5/ Etre empêché-e d'entrer dans une salle, des toilettes, un vestiaire...
- 6/ Dégradation ou destruction de vos biens

6.3 Enregistrement des motifs discriminatoires

L'un ou plusieurs des faits que vous venez de déclarer s'est-il produit en raison de ...	
1/ Votre sexe, mépris à l'encontre des femmes... 2/ Votre grossesse, un divorce, monoparentalité... 3/ Rejet des hommes différents ou non conformes aux critères de virilité	Sexisme
4/ Votre orientation sexuelle (homosexuel-le, gay ou lesbienne, bisexuel-le...) 5/ Votre identité de genre (intersexe, transsexuel-le, non-binaire, queer, gender-fluide...)	LGBT+phobie
6/ Votre état de santé, un handicap, y compris problème d'alcool ou de drogue ou obésité	Validisme
7/ Vos origines ou votre nationalité (réelles ou supposées) 8/ Votre accent ou votre maîtrise de la langue française 9/ Votre couleur de peau 10/ Votre religion (réelle ou supposée)	Racisme
11/ Vos activités syndicales ou politiques	Anti-syndicalisme
12/ Votre lieu de résidence ou votre origine sociale	Classisme
13/ Votre position dans la hiérarchie de l'établissement	Reclassement en deux variables : - autre motif discriminatoire - autre motif non discriminatoire
14/ Une autre raison (dont jalousie, surcharge de travail, manque de personnel, conflits, votre âge, plus jeune que les autres, ou plus âgé...) Précisez.....	